



BÂTIMENT, TRAVAUX
PUBLICS, BOIS



Contact : 05 55 12 31 31

Site(s) de formation

- Lycée Maryse Bastié - Limoges
- Lycée Professionnel G. Roussillat- Saint-Vaury

Certificateur : MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

code RNCP : n°38878

Date de publication : 22/04/2024

BAC PRO - Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés (MELEC)

PRÉSENTATION MÉTIER

Le titulaire du baccalauréat professionnel "**Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés**" met en œuvre et intervient sur les installations électriques et sur les réseaux de communication des domaines de la production, du transport, de la distribution, de la transformation et de la maîtrise de l'énergie électrique. Il intervient dans les secteurs d'activités du bâtiment (résidentiel, tertiaire, industriel), de l'industrie, de l'agriculture, des services et des infrastructures.

OBJECTIFS

- Optimiser la performance énergétique des bâtiments et installations.
- S'adapter aux évolutions des techniques, technologies, méthodes et matériels.
- Analyser les risques professionnels et de mise en œuvre.
- Respecter et faire respecter les exigences de santé et de sécurité au travail.
- Appliquer les réglementations environnementales et proposer des solutions techniques réduisant l'impact écologique.
- Contribuer à la mise en œuvre de la démarche qualité de l'entreprise.

Ce baccalauréat professionnel aborde toutes les compétences professionnelles liées au métier d'électrotechnicien depuis le point de production de l'énergie jusqu'aux utilisations.

PUBLICS / PRE-REQUIS

- Tout public
- Niveau 3 (CAP, BEP, CFPA du 1^{er} degré) Electricien
- Expérience en tant qu'électricien ou aide électricien (sur appréciation lors de l'entretien de motivation)

Un référent Handicap est à votre disposition pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation. Contactez le GRETA.





Durée

- 1 350 heures sur 2 ans

Validation / Modalités d'évaluation

- Bac pro Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés, diplôme de niveau 4
- Attestation de formation
- Contrôle en cours de formation

Modalités de formation

- Alternance centre de formation/entreprise

Modalités de financement

- Contrat en alternance
- Compte personnel de formation (CPF)
- Projet de Transition Professionnel (PTP)
- OPCO / Entreprise
- Plan de développement des compétences

Tarif de référence*

- 17 658 €

*Retrouvez nos conditions générales de vente sur le site Internet

BAC PRO - Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés (MELEC)

CONTENU

- **Préparation des opérations de réalisation, de mise en service, de maintenance** : Analyser les conditions de l'opération et son contexte. Définir une installation ou un équipement à l'aide de solutions préétablies. Exploiter les outils numériques dans le contexte professionnel. Compléter les documents liés aux opérations.
- **Réalisation d'une installation** : Organiser l'opération dans son contexte. Réaliser une installation de manière éco-responsable. Communiquer entre professionnels sur l'opération.
- **Livraison d'une installation** : Contrôler les grandeurs caractéristiques de l'installation. Régler, paramétrer les matériels de l'installation. Valider le fonctionnement de l'installation. Communiquer avec le client/usager sur l'opération.
- **Dépannage d'une installation** : Diagnostiquer un dysfonctionnement. Remplacer un matériel électrique.
- **Domaine généraux** : Mathématiques - Sciences Physiques - Économie, Gestion - Français - Histoire, Géographie - enseignement moral et civique - Arts appliqués - Langue vivante étrangère.

DEBOUCHES PROFESSIONNELS / POURSUITE D'ÉTUDES

Poursuite d'études : Le bac pro a pour objectif l'insertion professionnelle mais avec un bon dossier une poursuite d'études est envisageable en BTS.

Métiers accessibles : Electricien, Electrotechnicien, Installateur électricien/domotique, Technicien câbleur réseau informatique / fibre optique, réseau, cuivre, Technicien de maintenance.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- Dossier de candidature
- Accès après avoir signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation